

Accueil de loisirs St Mathurin
Rue du stade
85150 St Mathurin
02 51 22 71 72
accueildeloisirs@saint-mathurin.com

INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE

PERISCOLAIRE ET MERCREDI

A rendre avant le 29 juin 2018

Attention avenant au règlement: L'inscription ou la désinscription de votre enfant sera obligatoire au périscolaire du matin et du soir au même titre que les mercredis ou les vacances. C'est-à-dire que l'accueil de loisirs devra savoir exactement si votre enfant est présent ou non le matin et/ou le soir. En effet, la structure est soumise à la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs. Cette dernière impose des taux d'encadrement stricts. (1 animateur pour 10 enfants de -6ans et 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans). De plus pour la sécurité des enfants, pour l'organisation et la gestion de l'accueil, il est nécessaire que les familles soient rigoureuses sur les inscriptions et désinscriptions de leurs enfants. A titre d'exemple, si votre enfant n'est pas inscrit le soir au périscolaire, l'équipe d'animation ne prendra pas en charge votre enfant. Vous serez ainsi contactés par l'équipe enseignante pour venir récupérer votre enfant à l'école.

Ainsi 2 modes d'inscriptions sont possibles:

-Annuellement en remplissant ci-dessous le coupon (la famille s'engage à avertir l'accueil lorsque l'enfant ne viendra pas exceptionnellement alors qu'il était pré-inscrit)

-Ponctuellement par téléphone, mail ou coupon en respectant ces délais: Le vendredi précédent pour le lundi et mardi / Le mardi pour le jeudi et vendredi

En cas de besoin de dernière minute, vous pourrez contacter l'accueil de loisirs pour connaître si il y a une place disponible au jour demandé.

Vous remerciant pour votre compréhension

La commission enfance jeunesse
La direction de l'accueil de loisirs

NOM 1er ENFANT :

PRENOM :

CLASSE:

NOM 2ème ENFANT :

PRENOM :

CLASSE:

NOM 3ème ENFANT :

PRENOM :

CLASSE:

PERISCOLAIRE

MATIN 7H30-8H30 / SOIR 16H-18H30

Mon enfant viendra ou mes enfant viendront **régulièrement** selon le planning ci-dessous: (*j'avertirais l'accueil exceptionnellement en cas d'absence*)

Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	soir	Matin	soir
.....h.....h.....h.....h.....h.....h.....h.....h.....

Mon enfant viendra ou mes enfants viendront **ponctuellement**. Je vous communiquerais les dates au fur et à mesure.

MERCREDI

Mon (mes) enfant(s) viendra(ont) **régulièrement**:

Toute la journée (9H-17H)

Péricentre le matin (préciser l'heure approximative d'arrivée):.....H.....

Le matin de 9H à 13H30

Péricentre le soir (préciser l'heure approximative de départ):H.....

L'Après midi de 12H à 17H

Mon enfant viendra ou mes enfants viendront **ponctuellement**. Je vous communiquerais les dates au fur et à mesure.

Fait à :

Le :

Signature :



DOSSIER ADMINISTRATIF

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LOISIRS

1° Pour les familles ayant déjà complété un dossier, vous devez obligatoirement :

- fournir votre **nouvelle attestation d'assurance 2018/2019**
- vérifier éventuellement les informations mentionnées sur votre fiche familiale (numéros de téléphone, adresse...)

2° Pour les nouvelles familles, vous devez obligatoirement :

- compléter **une fiche familiale** (1 par famille et disponible sur le site internet)
- Mentionner **votre numéro CAF ou MSA** sur la fiche familiale ou fournir une attestation mentionnant votre quotient
- compléter **une fiche sanitaire** (1 par enfant et disponible sur le site internet)
- fournir **la photocopie des vaccins** de votre enfant
- fournir une **attestation d'assurance scolaire / extrascolaire**
- une **photo d'identité** de l'enfant
- prendre connaissance du règlement intérieur (disponible sur le site)

www.saint-mathurin.com

accueildeloisirs@saint-mathurin.com

DOCUMENTS A
RENDRE A
L' ACCUEIL DE LOISIRS
AVANT LE 29 JUIN

